Image not found or type unknown

DONATION a un enfant majeur

Par **CIEL**, le **07/08/2013** à **12:29**

Bonjour,
Ma mère a fait une donation à l'un de ses enfants.
Elle a tout fait, tout payé en passant par un notaire pour que mon frère (majeur) n'ait rien à payer en cas de décès.
1- Y aurait-il quelque chose quand même à payer par mon frère en cas de décès ?
2- Ils habitent la même maison : l'enfant a t-il le droit de payer la taxe foncière et habitation si ma mère se trouve en difficulté financière ?

Merci pour toutes vos réponses.
Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés